

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2020

L'article 176.2.2 du Code municipal stipule que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin. Je vous présente donc les grandes lignes du rapport financier 2020 ainsi que le rapport de nos vérificateurs externes pour le même exercice.

L'exercice 2020 s'est soldé par un surplus de 127 661 \$. Nous pouvons remarquer que le profil financier de la Municipalité de Saint-Alexis en comparatif avec des municipalités de même population à un taux de globale de taxation et d'endettement total net à long terme par 100\$ de richesse foncière uniformisé moins élevés. De plus, l'excédent de fonctionnement accumulé sur les revenus de fonctionnement est de plus de 21% plus élevé en comparaison avec la classe de population.

Le rapport d'audit externe note la nécessité de simplifier ainsi que de s'assurer que le règlement de taxation en vigueur est respecté lors de la taxation annuelle aux contribuables.

Ce même rapport fait part de lacunes au niveau du suivi des permis. Soit, des informations manquantes ainsi que des suivis de transmission à l'évaluateur.

Plusieurs autres recommandations ont été transmises à l'administration municipale tel que : s'assurer que les paiements internet comportent une double autorisation et que les octrois de subvention, bien que prévus au budget, soient autorisés par le conseil. Des processus de contrôle au niveau des salaires devraient être mis en place pour s'assurer de réduire les risques d'erreurs et de fraudes. Il faut s'assurer lors de la production du budget, de respecter et de prévoir l'ensemble de la réglementation en vigueur, tel que le remboursement du fonds de roulement. Les faits saillants doivent être adoptés par le conseil avant le 30 juin de chaque année et il faut aussi s'assurer de l'application des taxes à la consommation, soit valider l'obligation d'inscription et s'assurer de pouvoir utiliser la méthode simplifiée.

Pour conclure, autant le conseil municipal que notre fonction publique travaille afin de mettre en place des processus d'optimisation des ressources.

Robert Perreault

Maire